

Le Canada et les Nations Unies

La crise du Moyen-Orient

LORSQUE l'Assemblée générale des Nations Unies a inauguré, le 12 novembre sa onzième session ordinaire, une des questions les plus urgentes à l'ordre du jour était la crise du Moyen-Orient. La session spéciale d'urgence de l'Assemblée avait vu l'adoption, le jour de sa clôture, soit deux jours plus tôt, d'une résolution inscrivant en priorité la question du Moyen-Orient à l'ordre du jour provisoire de la session ordinaire.⁽¹⁾

Si la crise a figuré au nombre des questions le plus débattues par les délégués au commencement de la 11^e session, l'Assemblée n'a plus rien fait de formel à ce sujet avant le 24 novembre. Dans l'intervalle, le secrétaire général s'est rendu au Caire pour discuter avec les autorités égyptiennes les modalités de mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session spéciale, les 2, 4 et 7 novembre, en ce qui concerne la Force d'urgence des Nations Unies et le dégagement du canal de Suez. Le commandant de la Force d'urgence, le major-général E. L. M. Burns, travaillait durant ce temps à l'organisation de cette force, dont les premières unités sont arrivées le 15 novembre dans la zone du canal, près d'Ismailia, et qui s'est développée rapidement dès lors.

Le 20 novembre, le secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un rapport sur la Force d'urgence, dans lequel il retraçait les discussions qu'il avait eues au Caire avec le Gouvernement égyptien. Le rapport exposait sous la forme d'un aide-mémoire les résultats principaux de ces discussions, qui constituaient pratiquement une entente avec les autorités égyptiennes quant à la base à donner à la présence et au fonctionnement de la Force d'urgence en Égypte. Le rapport fournissait aussi divers détails sur l'état d'organisation que la force avait atteint à ce moment.

Le même jour, M. Hammarskjöld a déposé devant l'Assemblée un rapport sur l'application de la partie de la résolution de cessez-le-feu, adoptée par l'Assemblée au cours de la session spéciale, qui avait demandé entre autres choses que, dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, des mesures fussent prises pour rétablir la liberté de la navigation dans le canal de Suez. Le secrétaire général avait discuté cette question avec les autorités du Caire, auxquelles il avait donné l'assurance que les Nations Unies s'efforceraient de les aider à dégager le canal. M. Hammarskjöld a demandé à l'Assemblée de l'autoriser à négocier avec des entrepreneurs en récupération de pays non engagés dans le conflit, et a proposé que des experts entreprennent sans retard un relevé des travaux nécessaires, dans le cadre du Programme d'assistance technique des Nations Unies et en conjonction avec les représentants des entreprises de récupération désignées.

Les deux rapports du secrétaire général ont fait l'objet d'une résolution qui a été présentée à l'Assemblée générale le 24 novembre par le Canada, la

(1) Voir dans *Affaires Extérieures* de novembre 1956 un article sur la session spéciale d'urgence de l'Assemblée.